

REUNION DE CONSEIL DU 20 FEVRIER 2023 à 20h

Présents : Jean-Baptiste JANDET, Damien THERRIAUD, Françoise CHANAL, Laurence SAINT-JEAN, Pierre NUGUES, René DUFOUR, Pascal PERRIN, Christian MERIGOT, Claudie CREUTZ

Absent EXCUSE : Sylvie RIPPE, Claude NUGUES

Pouvoir : Sylvie RIPPE à Claudie CREUTZ

Secrétaire de séance : Christian MERIGOT

Avant séance : discussions autour du projet de réhabilitation du sanatorium de BERGESSERIN et ses porteurs de projets : le projet est toujours en étude. Le financement sera assuré par l'EPF DOUBS BOURGOGNE FRANCHE COMTE. Une partie sera en premier lieu réhabilité par la brasserie ZOUAFFE auparavant à CHATEAU. Beaucoup de chantier bénévoles pour nettoyage des abords sont en cours.. affaire à suivre..

En entrée de séance, le Maire demande au Conseil d'approuver le compte rendu de la précédente séance.

Le conseil approuve.

Le Maire invite le Conseil à traiter l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR :

- Modification DELIBERATION REPORT DU QUART DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2022.

Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

délibération

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2022 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 967568.39€

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 241892.09 €, soit 25% de 967568.39€.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes:

- travaux divers cimetière / voirie / (chapitre 21) 159965.39 € x 25% = 39991.34 €
 - travaux rénovation énergétique salle des fêtes / bibliothèque opération 2131 675267 € x 25% = 168816.75 €
 - travaux rénovation énergétique logement opération 2132 132336 € x 25% = 33084 €
- Total = 241892.09 €

Le conseil approuve.

- **CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES pour l'entretien des bouches et poteaux incendie.**

Le Maire informe le Conseil que le contrat de prestations de service passé avec suez au sujet de l'entretien des poteaux incendie est arrivé à son terme le 30/09/2022 dernier.

Le Maire propose de renouveler le contrat de prestation de service pour l'entretien des bouches et poteaux d'incendie avec SUEZ et présente le pré contrat. Après en avoir pris connaissance, le conseil Municipal, à l'unanimité approuve et autorise le Maire à signer le nouveau contrat pour une durée de 3 ans.

Le Conseil approuve et autorise le Maire à signer la convention.

- **GITE : Gestion des absences d'Isabelle pendant ses congés et organisation de son remplacement**

Isabelle sera en congés 15 jours en Avril 2023. Le Maire demande au Conseil quelle solution retenir parmi : intervention d'une société de nettoyage ; intervention de la commission gîte ; ou intervention d'une conciergerie ?

Après délibération, le Conseil décide d'ouvrir la location sur cette période d'absence. L'accueil sera assuré en interne par un des membres du Conseil. Le ménage pourrait être assuré par un prestataire externe. Des devis seront demandés au service de conciergerie, une société auto-entrepreneur...à suivre.

- **TRAVAUX RENOVATION SALLE DES FETES – BIBLIOTHEQUE – 2 LOGEMENTS COMMUNAUX**

Suite au Conseil du 01 décembre 2022

LOT 1 : NON DEMARRE

LOT 2 : GROS ŒUVRE

- Démolition : achevée sauf parvis extérieur + escalier + rampe accès
- Evacuation des déblais : achevés
- Réfection sol existant RDC à 80%
- Réseau sous dallage : achevé
- Extension salle à 95%
- Reste : aménagements extérieurs à faire

LOT 3 : CHARPENTE / OSSATURE BOIS

- Information / modification / mur mitoyen : modification de la position du chéneau
Choix du bardage extérieur : ref PROTAC Toltek douglas traitement CP3 gris 44x108 + bandeau 9007 y compris encadrement fenêtres.
- Répartition des noues existantes

LOT4 : MENUISERIE EXTERIEURE BOIS / ALUMINIUM

- Pose des menuiseries à 70 %.
- Demandé porte de salon 1 vantail pleine pour sortie cuisine

- Info : les vitrages des portes ne seront pas imprimés.

LOT 5 : MENUISERIES INTERIEURES

- Choix des teintes des portes intérieures : CHENE CLAIR HORIZONTAL ref C102EXM
- Demande de remplacement des portes palières

LOT6 : PLATRERIE/ PEINTURE : non commencé

LOT 7 : CARRELAGE

- Choix des carreaux retenus :
- CUISINE : GLADE CINZA R11 20x20
- AUTRE : GLADE CINZA MAT 45x45 de chez PAVIGRES
- Faïence GRIS CLAIR 112XB4579 (voir si possible 20x40 selon descriptif).

LOT 8 : PLOMBERIE / CHAUFFAGE / VENTILATION : en cours de consultation

LOT 9 : ELECTRICITE : En cours

LOT 10 : ISOLATION EXTERIEURE : non commencé

- **ACCESSIBILITE HANDICAPE** : déplacement de l'escalier extérieur accès façade principale: Un jeu de plan édité au 05/01/2023 est distribué à chacun des membres du conseil
- **TESTS DE RECHERCHE AMIANTE DANS LES SOLS des enrobés béton bitumineux** : RAS pas d'amiante.
- **RELOGEMENT DES LOCATAIRES : AVENANT CONVENTION relogement locataire.**

TRAVAUX Rénovation énergétique bâtiment salle des fêtes + bibliothèque et 2 logements communaux.

Dans le cadre de l'opération relative aux travaux de réhabilitation de la salle communale et de la bibliothèque + 2 logements communaux conformément aux délibérations du 14/06/2021 ref 232021 ; du 15/12/2021 ref 492021 ; du 31/01/2022 ref 12022 ; 04/07/2022 ref 092022 ; du 27/09/2022 ref 152022

PLANNING PREVISIONNEL des TRAVAUX :

- Installation de chantier 03/10/2022 au 01/11/2022
- Démarrage du chantier 02/11/2022
- Fin de chantier 15/09/2023

RELOGEMENT DES LOCATAIRES le temps des travaux de renforcement structure et menuiseries : Le Conseil a décidé qu'il convient de reloger les locataires pour une période prévisionnelle allant du 02/11/2022 au 30/04/2023, le temps nécessaire afin de rétablir l'accès au 1^{er} étage.

Compte tenu du rdv qui s'est tenu en mairie le 14/10/2022 avec le locataire DORILLAT Eric occupant du logement communal n°1 depuis le 22/02/2016,

Compte tenu du rdv qui s'est tenu en mairie le 14/10/2022 avec le locataire VARVIER Serge occupant du logement communal n°2 depuis le 01/11/2005,

Compte tenu des imprévus sur le chantier, il a été convenu :

DE SUSPENDRE LE LOYER le TEMPS des travaux soit du **02/11/2022 au 30/06/2023** pour Monsieur DORILLAT et du 02/11/2022 au 30/07/2023 pour Monsieur VARVIER Serge.

DE PRENDRE EN CHARGE LES ABONNEMENTS ELECTRICITE ET EAU sur présentation de facture.

Le locataire accepte la présente convention et s'engage à laisser libre accès et un jeu de clé pour laisser entrer les entreprises retenues pour les travaux, conformément à la délibération du 27/09/2022.

- **ADRESSAGE**

Des devis ont été demandés aux entreprises SIGNAL71 / PVP / SIGNAUX GIROD. La commission a travaillé sur les noms des voies et certaines voies privées qui mènent jusqu'à des habitations. Le listing et les devis seront présentés lors d'une prochaine séance.

- **PETR** : Une réunion SCOT se tiendra prochainement à VITRY LES CLUNY le 27/02/2023. La commune de CHATEAU sera représentée par 4 élus.

- **RAPPORT DE LA COMMISSION MUNICIPALE COMMUNICATION** : Les différents articles du site web ont été mis à jour. Des actualités ponctuelles seront mensuellement mises en ligne par notre webmaster Alexandre MAZUIR. Il sera demandé dès juin par le biais du site internet aux bénévoles intéressés par la rédaction du bulletin municipal de se faire connaître en Mairie.

- **INFORMATIQUE MAIRIE ET EXTERNALISATION DES SAUVEGARDES**

Il sera demandé un devis au service informatique de la communauté de communes un devis pour la gestion externe des sauvegardes ...à suivre

- **LIGNES DIRECTRICES DE GESTION**

Une réunion pour planifier les tâches à réaliser courant 2023 est fixée au 06/03/2023 avec Claudie, Laurence et Delphine.

- **DEMANDE AUTORISATION SURVOL DE L'EGLISE AVEC UN DRONE**

Il est demandé au Conseil l'autorisation de survol du site au-dessus de l'église. Le Conseil demande qu'il soit fait une demande par écrit avant de prendre une décision.

QUESTIONS DIVERSES.

- LAISSER VOUS CONTER CHATEAU : une nouvelle édition rafraîchie est en cours d'édition.
- DEVIS ONF TRAVAUX SYLVICOLES sur résineux : un devis pour la parcelle 120 est présenté au Conseil pour la somme de 1768.16 € HT. Le conseil approuve. Les crédits nécessaires aux dépenses de ces travaux seront inscrits au BP2023.
- FORMATION ET PREPARATION au CONCOURS DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE : Mme LIOI Delphine est inscrite et va suivre la formation de préparation au concours de rédacteur principal de 2^{ème} classe afin d'avancer dans sa carrière. Cette formation va nécessiter un cumul de 80 heures d'absences sur un laps de temps allant du 6/03/2023 au 30/11/2023. Le conseil s'est posé la question sur un remplacement pour des tâches administratives « basiques » (comptabilité hors marché public ; état civil ; cimetière ; urbanisme). Mme LIOI doit se renseigner afin de voir avec le centre de gestion pour un service de remplacement ½ journée par semaine.
- REUNION COMMISSION BUDGET : 27/02/2023 à 9h. Les convocations sont éditées et distribuées le soir même.
- PROCHAINE SEANCE DE CONSEIL : 27/03/2023 à 20h00

FIN 23H00